



PROCÈS-VERBAL BIS

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 15 Septembre 2026

à : 15h30

Présidence : M. Bernard ROUER

Présents : MM. Jean-Paul MARCHAL, Didier DE MARI et Bruno PAON

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 15.09.2026

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors Masculins" par compétition

	Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	06-sept	Régional 3	B	55805094	FC St Jean le Blanc (2) ES Poulaines	DU	15H
2	06-sept	Régional 3	B	55805095	SC Massay AS Monts	DU	15H

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors Féminins" par compétition

	Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	19-sept	Régional 3	A	79469183	Entente Val Sologne Gien Academy F.	27-sept	15H
1	20-sept	Régional 3	B	79470131	AS St Pierre Aubrière Vineuil Sp (2)	27-sept	15H

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors Futsal" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
---------------------	---------	------------	----------	-------	------------------	-------------

NÉANT

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes Masculins" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
---------------------	---------	------------	----------	-------	------------------	-------------

NÉANT

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes Féminins" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
---------------------	---------	------------	----------	-------	------------------	-------------

NÉANT

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Le Président de la Commission
ROUER Bernard

Le Secrétaire de séance
MARCHAL Jean-Paul

PUBLIÉ LE 18.09.26